

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2013

Une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock est tenue le mercredi, 13 novembre 2013 à 20h00 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon, Denis Marc Gagnon et Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Pascal Binet.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, lorsque tous les membres du conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation, les décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance extraordinaire sont officielles.

Nous, soussignés membres du conseil, par l'apposition de notre signature, renonçons à notre avis de convocation.

Pascal Binet

Ghislain Vallée

Stéphanie B.-Gaulin

Nelson Turgeon

Martine Poulin

Denis Marc Gagnon

Ghislain Jacques

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Subvention au groupe «Auteurs en Appalaches»;
2. Période de questions;
3. Levée de la séance.

13-11-232

SUBVENTION AU GROUPE «AUTEURS EN APPALACHES»

Madame Rita Vigneault, via une communication écrite, s'adresse à la municipalité d'Adstock afin d'obtenir une participation financière pour l'organisation d'un spectacle de Noël, lequel sera présenté sur le territoire de la municipalité par le groupe «Auteurs en Appalaches».

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant maximal de 500 \$ en guise de subvention pour l'organisation d'un spectacle de Noël présenté par le groupe «Auteurs en Appalaches».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

13-11-233

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu de lever la séance à 20h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le Maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

JRT